

[OPINION] ENVIRONNEMENT

## Il est grand temps de prévenir les effets de la pollution lumineuse

Auteur associé | France | Opinions | Opinions | Publié le 11/12/2017

**Vingt ans ont suffi pour émettre 94 % de lumière nocturne en plus. Avec des pratiques lumineuses aujourd'hui sans limite, jusqu'où irons-nous : +200 % ou même 500 % ?**



Vingt ans ont suffi pour émettre 94 % de lumière nocturne en plus. Avec des pratiques lumineuses aujourd'hui sans limite, jusqu'où irons-nous : +200 % ou même 500 % ? Pourtant, ce bilan ne concerne que l'éclairage public et n'inclut même pas les enseignes, publicités lumineuses, éclairages de façades, vitrines, bureaux, parkings et sites privés divers.

« Prévenir, supprimer et limiter les nuisances lumineuses » figure désormais dans quatre lois... Mais les effets d'éclairages mal conçus ne font toujours pas l'objet d'une politique publique nationale à l'égal d'autres pollutions, ni du principe pollueur-payeur, français et européen.

### 3e bilan de terrain de l'ANPCEN

Etat et collectivités ne font pas appliquer les textes sur les enseignes, les publicités, les vitrines, façades et bureaux non occupés éclairés (bilan de la réglementation relative aux vitrines, façades, bureaux non occupés <sup>[1]</sup>). La prescription de matériels pour vingt ans, sans approche globale des impacts et des coûts, s'effectue sans régulation...

Depuis vingt ans, il a fallu que l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, l'ANPCEN, alerte et documente les enjeux de cette pollution sur des bases scientifique et technique, qu'elle les explique, qu'elle sollicite un cadre national, déploie recommandations et outils concrets, accompagne et valorise les démarches de progrès des élus. Il lui a fallu faire seule trois bilans de terrain d'application d'un arrêté. Le dernier, publié en 2017, compte plus de 500 relevés et photographies réalisés dans treize grandes villes. Que montre ce travail ? Que des mauvais choix peuvent être faits par des communes croyant pourtant bien faire. Sans une part de sobriété énergétique et lumineuse, en ne visant que l'efficacité énergétique et faute d'examen des besoins réels et de calcul de la quantité de lumière émise et de ses impacts, les résultats ne sont pas là...

### L'ANPCEN demande un plan d'actions public

Aujourd'hui, l'approche technico-économique prime, les objectifs énergétiques sont confondus à tort avec ceux de l'éclairage. C'est ainsi que des prescriptions énergétiques actuelles conduisent dans la pratique à augmenter la lumière artificielle émise !

L'ANPCEN accompagne déjà bénévolement les collectivités qui veulent progresser et changer de conception. Aussi, elle demande un plan d'actions public en France, avec un objectif quantifié de réduction de la lumière nocturne. Elle appelle le ministre de la Transition écologique à faire effectuer par les préfets et les élus l'application locale de la réglementation, à encadrer les prescriptions et allégations écologiques du marché de l'éclairage, à rendre transparentes et garanties les performances déclarées, à mettre fin à tous les dispositifs et aides publics n'apportant pas une réponse satisfaisante d'éclairage, avec une approche en coûts globaux transparents et la prise en compte dès la conception de tous ses impacts.

Prévenir les nuisances lumineuses permet d'allier économies avec environnement, santé et qualité de vie. La modernité ne réside pas dans une technologie, mais dans une nouvelle conception, de nouveaux usages simples et de bons sens avec des gains immédiats, en euros, kilowattheures et réduction de nuisances lumineuses.

Les quelque 36 000 communes, 66 millions de Français et tous les milieux naturels en France sont concernés : devra-t-on attendre dix ans de plus, quand on connaît depuis vingt ans déjà les bénéfices collectifs à réduire les effets néfastes sur les humains, le vivant et les budgets publics ?

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Pollution lumineuse : des mesures qui ne sont pas à la hauteur des enjeux
- L'impact de la pollution lumineuse sur les écosystèmes mesurée pour la première fois
- Pollution lumineuse : « la loi Grenelle II n'est toujours pas appliquée »
- Des trames nocturnes pour protéger la biodiversité
- A Prades-le-Lez, l'arrêt de l'éclairage public en pleine nuit, c'est possible !
- Technologie LED : l'ANPCEN appelle les collectivités à la prudence
- Eclairage public : son impact sur la biodiversité (enfin) reconnu dans la loi

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**